

### Article 21 du Règlement

**M. le Président:** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole a expiré. Il peut poursuivre avec le consentement unanime.

**Des voix:** Qu'il continue.

**M. le Président:** Il peut continuer s'il y a consentement unanime.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le Président:** Il n'y a pas de consentement unanime.

\* \* \*

### LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LA PUBLICITÉ FAITE PAR LA «NATIONAL CITIZENS' COALITION»  
CONTRE CERTAINES DISPOSITIONS

**M. Herb Breau (Gloucester):** Monsieur le Président, au cours des quelques derniers jours, un groupe désigné sous le nom de National Citizens' Coalition dénonce publiquement le projet de loi C-169, modifiant la loi électorale du Canada, adopté à l'unanimité par les deux Chambres du Parlement l'automne dernier.

Une des dispositions de cette loi interdit pendant les campagnes électorales toute propagande politique qui ne serait pas faite par des candidats et partis en règle. Cette disposition a été adoptée pour s'assurer que tous les partis et candidats respectent les lois concernant les dépenses électorales, éviter qu'un groupe de pression spécial soit établi pour contourner les règles ou qu'un groupe marginal puisse nuire futilement à notre régime électoral juste et démocratique établi avec l'accord de tous les partis du Parlement. En somme, on voulait éviter que l'argent ne soit le facteur déterminant.

Cette interdiction s'applique seulement à la période électorale de 50 jours qui survient tous les quatre ou cinq ans. En tout autre temps, les annonces sont parfaitement légales et probablement plus efficaces.

Il est regrettable que ce groupe ait obtenu l'appui de la rédaction de certaines agences nationales de nouvelles respectées, notamment Southam et Thompson Newspapers qui, bien entendu, seraient les premières à bénéficier de cette publicité.

\* \* \*

### LE SÉNAT

LA NOMINATION D'IAN SINCLAIR AU POSTE DE SÉNATEUR

**M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke):** Monsieur le Président, je tiens à signaler à la Chambre la question de la nomination au Sénat de M. Ian Sinclair. Le gouvernement a été fort bien inspiré de récompenser au moins un Canadien pour les sacrifices que nous avons tous dû faire dans le cadre du programme des 6 et 5 p. 100.

● (1410)

**M. le Président:** A l'ordre. La présidence ne prise guère les observations désobligeantes à l'égard de tel ou tel membre de l'autre endroit . . .

**M. Nielsen:** Ou de celui-ci.

**M. le Président:** . . . compte tenu du problème global que le député soulève, mais elle a lieu d'appliquer en l'occurrence les

règles de courtoisie traditionnelles. Le député de Lévis a la parole.

\* \* \*

[Français]

### LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES—LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

**M. Gaston Gourde (Lévis):** Monsieur le Président, qu'on me permette aussi de faire quelques remarques concernant la publicité insidieuse et mensongère faite ces jours derniers par la National Citizens' Coalition de Toronto.

Ce groupe ose prétendre que tous les députés de la Chambre se sont mis d'accord pour empêcher la population de s'exprimer lors d'élections fédérales.

Rien n'est plus faux. Ce que nous avons fait depuis plusieurs années, c'est adopter une série de mesures qui incitent les Canadiens à participer à notre processus démocratique et qui permettent à tous les Canadiens qui le veulent, non seulement d'être candidats, mais aussi d'avoir des chances égales d'être élus. La loi fait en sorte que tous les candidats disposent des mêmes ressources financières et de la même aide de l'État.

Quant aux citoyens, ils sont libres d'adhérer au parti de leur choix et de travailler pour celui-ci. Ils ont même droit à des crédits d'impôt pour les contributions qu'ils font aux candidats et aux partis. Qui plus est, tout individu ou groupe peut même dépenser autant qu'il le veut pour susciter un débat sur un sujet donné ou promouvoir une idée qui lui tient à cœur. Mais tout cela ne suffit pas à la National Citizens' Coalition qui voudrait bien dépenser des centaines de milliers de dollars pour faire de la politique partisane et sournoise, voire «vicieuse», contre certains candidats.

La National Citizens' Coalition ne croit pas en l'égalité des chances pour tous, mais plutôt que l'argent est synonyme de liberté. Mais liberté pour qui, monsieur le Président?

\* \* \*

[Traduction]

### LES FINANCES

ON PROPOSE D'INSTITUER UN GROUPE DE TRAVAIL  
PARLEMENTAIRE POUR EXAMINER L'ACTIVITÉ DES  
INSTITUTIONS FINANCIÈRES

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur le Président, l'élaboration de nouvelles lois et de nouveaux règlements pour régir l'activité des intermédiaires financiers, des compagnies fiduciaires et d'assurance, des coopératives de crédit, des négociants en valeurs et des banques n'est pas affaire de politique partisane. Tous les députés doivent s'y intéresser.

Le ministre d'État aux Finances (M. MacLaren) a décidé de nommer une équipe de travail dont aucun député ne ferait partie. Il estime vraisemblablement que les banquiers, les directeurs de compagnies d'assurance, les bureaucrates et les professionnels du monde des affaires devraient être les seuls à décider de la façon de régir les intermédiaires financiers qui interviennent dans la vie de chacun de nos commettants. Imbu de la mentalité libérale, le ministre d'État chargé des finances estime que le Parlement est superflu. Que le diable emporte les représentants des Canadiens!